Mise en ligne : 11 janvier 2020.

Dernière modification: 16 janvier 2020.

www.entreprises-coloniales.fr

L'ÉLECTRICITÉ À ANTSIRABE (1917-1930)

L'électricité à Antsirabe (Le Madécasse, 3 août 1927)

L'histoire de l'électricité à Antsirabe, c'est l'histoire du « trou-par-en-haut » familière à tous les lecteurs de Maurras : c'est la lutte entre la commune d'Antsirabe et les Travaux publics dans la carence d'un gouvernement éclairé ; c'est aussi la lutte d'une région qui voulait se développer contre un service tout-puissant. De ce point de vue général, elle peut-être intéressante pour tout le monde ; de leur point de vue, particulier qui est loin d'être sans intérêt, les Antsirabéens pourront y joindre tous les commentaires utiles et toutes les. personnalités nécessaires ; nous, personnellement, ne nous piquons que de dégager les grandes lignes.

[Le contrat Saupiquet]

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Saupiquet-Antsirabe.pdf

La première lumière électrique fut fournie à Antsirabe par l'usine Saupiquet sur contrat de 5 ans pour une redevance annuelle de 46.000 francs ; cette usine affectait à ce service 2 moteurs qui tournaient la nuit pour la lumière, indépendamment des besoins dans la journée de l'usine proprement dite. La solution était fort élégante : elle n'engageait pas l'avenir, elle produisait la lumière sans mise de fonds préalable, elle « faisait valoir » une industrie locale qui, elle-même, « faisait valoir » le pays en transformant ses produits et en achetant aux indigènes le mimosa prôné par l'Administration ; toutefois, pour satisfaire entièrement l'esprit, il fallait que ces cinq années de contrat fussent suffisantes pour mettre en œuvre la solution de l'avenir. Si, en fait, ces années n'ont pas suffi, ce n'est pas la faute des signataires du contrat, mais nous n'en sommes pas à ce point de notre histoire.

L'avenir, c'était la Manandona et, dès 1922, parut un avant-projet destiné par son auteur à la constitution d'une société privée où la commune aurait été actionnaire pour la valeur de son apport en matériel. En voici, d'ailleurs, les grandes lignes :

« Chutes de 80 m. de hauteur à 8 km de la ville ; débit variant de 22.000 litres (février 1917) à 827 litres-seconde (novembre 1917, année exceptionnellement sèche) ; travaux hydrauliques : 100 m. de canal souterrain continué.par 100 m. à ciel ouvert aboutissant à un réservoir de mise en charge de 200 m³, conduite forcée à 4 distributions d'une capacité de 800 litres/seconde et d'une longueur de 300 m. ; force prévue pour 800 litres : 650 CV ; coût du projet : 500.000 francs, y compris l'apport estimé a 150.000 francs du réseau urbain établi par la commune pour l'éclairage Saupiquet.

Exploitation : Recettes annuelles prévues ; 100.000 fr. en vendant le kilowatt 0 fr. 60 à la commune pour ses rues, 1 fr. 20. aux particuliers et 0 fr 135 pour la force motrice.

DÉPENSES ANNUELLES PRÉVUES : 100.000 fr., y compris les salaires d'un Européen et ses commissions, le paiement à 8 % de l'intérêt du capital et son amortissement à 5 %.

Nous ne savons pas exactement pourquoi ce projet si séduisant ne fut pas réalisé, encore que ce qui a tué les projets communaux a dû déjà jouer contre lui ; il avait tout

pour satisfaire : suffisant dans le présent, faisant sa part à l'avenir immédiat sans nuire à l'avenir éloigné, modique comme mise de fonds, facile comme travaux et surtout exploité par l'industrie privée ; c'est-à-dire tous les avantages de l'Énergie industrielle de Tananarive avec cette différence qu'il n'y a plus un CV disponible à Tananarive en l'état actuel des choses et que cela n'aurait pas été avant longtemps le cas d'Antsirabe.

En 1924, une étude des chutes de la Manandona fut faite par l'agent voyer et conclut à un équipement de 400 CV pour une dépende totale (travaux hydrauliques, équipement, lignes de transport et réseau de distribution) de 1.100.000 fr. La commune demanda la concession des chutes de la Manandona pour les équiper avec des fonds entièrement communaux ; cette concession lui fut refusée et ce refus fut basé sur le besoin qu'en avaient les T.P. pour l'éclairage du Grand-Hôtel, le chemin de fer d'Ambositra, etc.

En foi de quoi une étude des mêmes chutes fut faite immédiatement par un ingénieur électricien des T.P. et conclut à un équipement de 2.000 CV pour environ 3.000.000 francs ; c'était la meilleure façon pour les T.P. de tuer les chutes de la Manandona : elles ne pouvaient donner 2.000 CV qu'avec une série de barrages de retenue pour compenser la saison sèche et il est absolument certain qu'Antsirabe n'a pas 2.000 CV de capacité et ne l'aura pas de sitôt.

Entre-temps, le contrat Saupiquet venait à échéance sans que la commune eut bénéficié de son avantage primordial qui était de donner cinq ans pour étudier, conclure et réaliser ; à dire le vrai, personne n'avait été trop content de la lumière Saupiquet qui s'était révélée insuffisante et irrégulière. Les moteurs à gaz pauvre de Saupiquet avaient le plus grand besoin d'être revus pour faire face aux services qu'on leur, demandait. Cette révision Saupiquet offrait de la faire et de satisfaire vraiment aux exigences du contrat : l'offre était intéressante et nous voulons croire qu'on l'aurait acceptée, n'avaient été les prétentions des T. P. sur la Manandona et la position prise en leur faveur par le G. G. Désespérant donc de vaincre (et ici les Antsirabéens pourront utilement ajouter le commentaire de la force des T. P. et de leurs alliés locaux), on se mit à la remorque. Malgré les chutes réservées pour eux de la Manandona, les T. P. commandaient pour l'éclairage du Grand-Hôtel un moteur Thomson-Houston à huile lourde, la commune en fit joindre deux pour elle et les 3 moteurs furent installés dans les cuisines du Grand-Hôtel.

Nous avons pris le temps de dégager les avantages à nos yeux du premier contrat Saupiquet ; nous prendrons le plaisir de faire de même pour ces trois moteurs. Le prix du kilowatt est passé de 1 fr. 20 (contrat Saupiquet et.avant-projet Manandona) à 2 fr et les T.P. locaux demandaient 2 fr. 50 — un véritable prix ,de contribuable; actuellement avec un matériel définitif, comme sous le contrat Saupiquet qui n'était que de transition, il n'est possible de donner la force motrice aux particuliers ni jour ni nuit, exception faite de la fourniture que l'on serait disposé à en faire à monsieur Vassiliou pour un pétrin mécanique ; on a sur les bras un matériel qui encombre l'avenir d'une facon considérable, encore, que l'homme de.l'art se soit flatté de le vendre, le temps venu, comme des petits pâtés (il escompte sûrement la nomination de Rappoporc [sic] à l'Élysée et la livre à des taux astronomiques) ; le combustible s'importe, alors que Saupiquet brûlait le mimosa et ainsi, on a le plaisir d'expatrier de l'argent au lieu d'aider à la mise en valeur de la région. Alors que les moteurs à gaz pauvre ne dégagent aucune fumée gênante, nos moteurs à huile lourde dégagent une épaisse et puante fumée qui interdit à la belle saison la vérandah Nord du Grand Hôtel; on a. transformé le Grand-Hôtel en un paquebot au sec dont les machines ébranlent la coque (gentillesse sans doute de fonctionnaires sûrs de leur congé aux colons qui ne peuvent tous rentrer). Enfin, les 150 CV obtenus journellement coûtent 300.000 fr. de première mise, c'est à dire plus cher relativement que l'équipement de la Manandona par l'industrie privée et consomment chaque jour du combustible importé, alors que la Manandona équipée ne demande presque plus rien. Résultats : kilowatt à 2 fr au lieu de 1 fr 20, le courant la

nuit seulement (donc aucun des multiples petits usages de l'électricité) et ni force motrice ni espoir d'en avoir.

Maintenant que les T. P. ont eu gain de cause, ils voudraient bien passer leur ours à la commune et leur truchement local, l'homme des petits pâtés estime que ce serait une brillante affaire pour elle, mais la commune avant d'accepter — nolens, volens — voudrait soumettre à nouveau la question Manandona à monsieur le GG et c'est pourquoi, avant de partir pour France, M. Masset a dû présenter à la commission municipale du 9 juillet un projet Manandona concluant à 600 CV et à 1.300.000 fr. Le directeur des T.P. aurait fait à ce sujet ce mot charmant :

« Si Antsirabe veut plus de lumière, qu'elle achète un autre moteur! »

C'est normal ; puisque la situation de fait conclut à l'excellence de notre matériel actuel, le directeur des T. P. — qui se soucie d'Antsirabe comme de sa retraite — trouve absolument naturel que non seulement la commune prenne son ours mais encore en fasse venir un autre. Il a raison : *Vae victis*! On nous permettra néanmoins comme contribuable et comme usager (deux qualités dont nous nous passerions volontiers) de ne pas être de son avis et nous espérons que nos lecteurs ne sont pas loin de notre sentiment.

À Antsirabe, il y a deux choses bien distinctes qu'il ne faut pas sacrifier l'une à l'autre : 1° la ville d'eaux et la station climatérique pour lesquelles il reste évidemment beaucoup à faire ; et 2° le chef-lieu de la province du Vakinankaratra et le point de transit actuel de Betafo et d'Ambositra.

En nous cantonnant au point de vue de l'électricité, Antsirabe-les-Bains doit devenir un gros client de jour et de nuit et la ville Industrielle et commerçante en a un besoin essentiel. Puisque monsieur le G-G. va passer nous voir et qu'en somme, tout dépend de son jugement personnel, qu'il veuille bien faire étudier et étudier lui-même cette question ; c'en est une des rares ici où il soit encore temps de porter remède.

JUDE.

À Antsirabe (*Le Madécasse*, 30 avril 1930)

Le moteur électrique installé au Grand Hôtel fait un bruit effroyable. Pour faire cesser ce sabbat infernal, le gouverneur général vient d'approuver la convention passée entre la colonie de Madagascar, la commune d'Antsirabe et la société Électricité et eaux de Madagascar pour la concession de là chute dite de la petite Manandona sur la rivière Manandona et la distribution d'énergie électrique à Antsirabe.

Suite :

Électricité et eaux de Madagascar

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Electricite_eaux_de_Madagascar.pdf